



Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel et consorts

« Sauvons le Théâtre du Vide-Poche »

Réponse au postulat de Mme Manon Zecca et consorts

« Le Vide-Poche, un lieu oublié de la Municipalité ? »

Rapport-préavis N° 2026 / 65

Lausanne, le 24 septembre 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond à deux postulats relatifs au Théâtre du Vide-Poche, place de la Palud 10 et 11 et rue de la Louve 3 à Lausanne.

Le premier postulat, déposé en 2020 par M. Matthieu Carrel et consorts, demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité d'une réhabilitation du Théâtre du Vide-Poche et du bâtiment qui l'abrite.

Le second postulat, déposé en 2023 par Mme Manon Zecca et consorts, demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de rénover rapidement le lieu, de préserver les missions actuellement assurées par Pôle Sud et, le cas échéant, de lui garantir des solutions permettant la poursuite des activités de théâtre amateur et de proximité.

La Municipalité considère qu'au vu des importantes contraintes patrimoniales, techniques et fonctionnelles du site, une transformation du Théâtre du Vide-Poche ne constitue pas une solution à retenir. Elle souhaite maintenir le théâtre dans son emplacement et son dimensionnement actuels, tout en poursuivant les réflexions en vue de répondre au besoin d'une salle professionnelle notamment pour la création lausannoise et le théâtre de répertoire.

2. Objet du rapport-préavis

Le rapport-préavis permet de répondre aux deux postulats mentionnés en titre en lien avec le Théâtre du Vide-Poche.

3. Réponse de la Municipalité

Le Théâtre du Vide-Poche occupe une place singulière dans le paysage culturel lausannois. Situé au cœur de la Cité, il accueille depuis un demi-siècle des activités mêlant création théâtrale, pratiques amateurs, animation socioculturelle et formes artistiques émergentes, sous la responsabilité du centre socioculturel de l'Union Syndicale Vaudoise, Pôle Sud, avec le soutien de la Fondation pour l'Animation socioculturelle Lausannoise (FASL).

Au-delà de sa fonction de salle de spectacle, ce théâtre joue aujourd'hui un rôle important dans l'écosystème culturel lausannois. Il constitue un lieu de proximité bien identifié, accessible à de jeunes équipes artistiques et à des projets émergents pour lesquels il est souvent complexe de trouver des lieux de création adaptés, tout en participant à l'animation culturelle du centre-ville.

La Municipalité reconnaît par ailleurs le besoin avéré à Lausanne d'une nouvelle infrastructure théâtrale, sous la forme d'une salle professionnelle de capacité intermédiaire d'environ cent places, susceptible notamment d'accueillir la création théâtrale lausannoise et le

théâtre dit de répertoire ou de texte. Toutefois, l'emplacement actuel du Théâtre du Vide-Poche n'offre pas suffisamment de garanties pour un projet de transformation viable.

En effet, le théâtre est situé dans un ensemble immobilier appartenant à la Ville de Lausanne, comprenant notamment les bâtiments de Palud 10, Palud 11 et Louve 3. Ces bâtiments présentent aujourd'hui un état de vétusté nécessitant des réflexions importantes tant sur le plan patrimonial que technique, énergétique et sécuritaire. L'immeuble bénéficie d'une protection patrimoniale impliquant une coordination étroite avec les autorités cantonales compétentes. Toute intervention d'ampleur doit ainsi tenir compte des contraintes liées à la conservation du patrimoine bâti.

Dans le cadre des réflexions menées sur l'avenir de la salle de théâtre, plusieurs scénarios ont été étudiés par la Municipalité. Des réflexions ont également été menées par un collectif d'artistes et de mécènes privés autour de la possibilité d'effectuer des travaux d'importance afin de rénover et moderniser la salle ainsi que d'augmenter sa capacité. Dans ce contexte, plusieurs études ont ainsi été conduites ces dernières années afin d'évaluer les possibilités de rénovation, de transformation et d'évolution du site.

Une consultation portant sur le domaine des arts de la scène menée par le Service de la culture, encore en cours, a notamment confirmé le besoin d'une salle d'environ cent places pour le théâtre dit de répertoire et les compagnies locales, ainsi que la nécessité de conserver des espaces accessibles aux pratiques émergentes et de proximité.

Si le Théâtre du Vide-Poche a été envisagé pour accueillir cette nouvelle salle, les contraintes sont telles que la faisabilité technique et financières n'est pas garantie.

Une transformation lourde comporterait un risque élevé de découverte de contraintes supplémentaires en cours de chantier pouvant entraîner un renchérissement des coûts et un allongement des délais de réalisation. Le site présente également des contraintes structurelles importantes : tout d'abord du fait des caractéristiques patrimoniales du site, les études préliminaires ayant en effet mis en évidence la présence de vestiges du mur d'enceinte de la ville médiévale intégrés à l'édifice ; d'autre part du fait des exigences actuelles en matière de sécurité incendie, d'accessibilité universelle et de technique scénique.

Le site est également caractérisé par des espaces réduits, des accès et sorties complexes, l'absence de surfaces permettant le stockage et la manutention de décors, des possibilités limitées d'évolution future et une coexistence potentiellement complexe avec les autres usages du bâtiment (logements en particulier). Même avec des investissements importants le site offrirait relativement peu de souplesse d'adaptation à l'évolution des besoins du secteur des arts de la scène. Cette situation interroge donc la pertinence d'un tel investissement au regard d'autres options qui pourraient être étudiées à l'échelle de la ville.

Les discussions menées avec les partenaires concernés par le projet ont également confirmé l'attachement de la Fondation pour l'Animation Socioculturelle (FASL), de Pôle Sud et des usagers et usagers au maintien du Théâtre du Vide-Poche dans son implantation actuelle. L'idée d'un outil mutualisé a également été développée mais se heurte à des problématiques de calendriers irréconciliables, les projets structurant l'activités annuelle de Pôle Sud et d'un Théâtre professionnels se concrétisant peu ou prou aux mêmes moments.

Au vu de ces éléments, la Municipalité estime préférable de conserver le Théâtre du Vide-Poche dans son dimensionnement et son emplacement actuel.

Cette décision ne remet toutefois pas en cause le constat d'un besoin en matière d'infrastructure théâtrale. La question de la création d'une salle professionnelle de capacité intermédiaire demeure pertinente pour le développement du théâtre lausannois et en particulier du théâtre dit de texte ou de répertoire.

La Municipalité poursuivra les réflexions relatives aux besoins du théâtre de création lausannois notamment par l'étude d'une rénovation du site actuellement occupé par le Pulloff Théâtres ou par l'exploration d'autres solutions susceptibles de répondre à ces besoins dans des conditions techniques, financières et politiques plus favorables.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux postulats de M. Matthieu Carrel et consorts « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » et de Mme Manon Zecca et consorts « Le Vide-Poche, un lieu oublié de la Municipalité ? ».

4. Impact sur le climat et le développement durable

Ce rapport-préavis n'a pas d'impact significatif sur le climat et le développement durable à ce stade. Les enjeux énergétiques et de durabilité seront toutefois intégrés dans les futures études et éventuels projets de rénovation.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Les réflexions relatives au devenir du Vide-Poche intégreront les exigences en matière d'accessibilité universelle, notamment dans le cadre des mises aux normes et des futurs scénarios d'aménagement.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le présent rapport-préavis n'a pas d'incidence immédiate sur le budget d'investissement. Les éventuels crédits nécessaires feront l'objet de demandes ultérieures.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/65 de la Municipalité, du 24 septembre 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Sauvons le Théâtre du Vide-Poche » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de Mme Manon Zecca et consorts « Le Vide-Poche, un lieu oublié de la Municipalité ? ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter